

Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifige Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 3 février 2021, M. Sylvain Roy, député de Bonaventure, déposait à l'Assemblée nationale une pétition demandant au gouvernement du Québec de procéder à l'acquisition des terres des Sœurs de la Charité de la Ville de Québec pour accentuer l'autonomie alimentaire de la nation québécoise.

En novembre 2019, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation décidait, en accord avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de maintenir la vocation agricole des terres des Sœurs de la Charité, en refusant leur inclusion dans le périmètre d'urbanisation de l'agglomération de Québec en vue d'un développement urbain. À cet égard, je réitère que les terres des Sœurs de la Charité, par leur qualité agronomique et leur localisation unique, sont des terres agricoles exceptionnelles qui constituent un patrimoine inestimable pour la population québécoise.

Je me réjouis d'ailleurs de la décision de la Société en commandite Terre d'Espérance de rétrocéder, en décembre dernier, les terres aux Sœurs de la Charité. Ces dernières souhaitent maintenant amorcer une réflexion sur leur vocation future et élaborer une vision commune de leur développement avec les parties prenantes, s'étant positionnées en faveur de leur protection. Nous souscrivons d'ailleurs entièrement à cette volonté de préserver ce lieu unique.

... 2

N/Réf. : 2021-02-12-015

200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2525
Télécopieur : 418 380-2184
ministre@mapaq.gouv.qc.ca

En terminant, je tiens à souligner que notre gouvernement s'est engagé à accroître la sécurité et l'autonomie alimentaire québécoises, dont l'importance a été exacerbée dans le cadre de l'actuelle pandémie.

En effet, le gouvernement du Québec a investi 157 millions de dollars dans la dernière année afin d'augmenter l'autonomie alimentaire et l'achat local, ainsi que 15 millions de dollars pour promouvoir les produits québécois, notamment par l'entremise des marques Aliments du Québec et Aliments transformés du Québec.

Le gouvernement a aussi dévoilé sa stratégie nationale de production serricole, qui vise entre autres à doubler le volume de production en serre québécoise d'ici 2025.

Concernant l'engouement des consommateurs à se procurer des aliments locaux issus de la production biologique, le gouvernement s'est fixé une cible ambitieuse en cette matière à travers sa Politique bioalimentaire 2018-2025, soit de doubler la superficie en production biologique en 2025 pour atteindre 98 000 hectares. L'engouement pour la production biologique est tel que cette cible a été atteinte dès 2020 et sera revue au cours des prochains mois.

Ainsi, nous poursuivons nos efforts afin de mettre en place des conditions gagnantes pour contribuer à une meilleure autonomie alimentaire pour la population québécoise.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



André Lamontagne